

# Politique de traitement des difficultés des entreprises en région Occitanie

Par Carole DELGA

Ancienne ministre<sup>(1)</sup>, présidente de la région Occitanie-Pyrénées-Méditerranée<sup>(2)</sup>, présidente de l'Agence de développement économique Ad'Occ<sup>(3)</sup> et présidente de Régions de France<sup>(4)</sup>

Le traitement des difficultés des entreprises se fait au sein de la cellule régionale pluridisciplinaire de veille et d'alerte précoce animée par les deux commissaires au redressement productif présents sur le territoire d'Occitanie. Les moyens d'intervention des partenaires sont ainsi mobilisés en coordination pour préserver l'emploi dans les territoires. Cela recouvre :

- l'échange d'informations confidentielles sur des entreprises en difficulté afin d'établir rapidement un diagnostic partagé ;
- la recherche de solutions pour favoriser la poursuite de l'activité : plan d'apurement URSSAF en cas de dettes fiscales ou sociales ; mise en place de la médiation bancaire en absence d'accès au financement ; lancement de prestations d'analyse de performance par le biais d'Expertise GEODE de la Banque de France si le problème est structurel ; prescription d'un des dispositifs déployés par la région Occitanie, à savoir : « Garantie Relance Foster », « Prêt Relance » ou « Aide au conseil stratégique » pour prévenir une situation délicate, et « Contrat Entreprise en difficulté » ou « Contrat Crise de Trésorerie Covid », si est identifié un besoin de financement pour compléter un tour de table ; et, le cas échéant, recherche de repreneurs avec le concours de l'agence Ad'Occ.

Le traitement des difficultés des entreprises se fait au sein de la cellule régionale de veille et d'alerte précoce animée par les deux commissaires au redressement productif présents sur le territoire d'Occitanie. Cette cellule réunit, à une fréquence bimensuelle, les services de la région Occitanie, de la DREETS, de la DRAAF, de la DRFIP, de l'URSSAF, de la Banque de France et de BpiFrance. C'est au sein de cette cellule que sont coordonnés les moyens d'intervention des partenaires. Cela recouvre :

- l'échange d'informations confidentielles sur des entreprises en difficulté (avec des conséquences possibles en termes d'emplois) afin d'établir rapidement un diagnostic partagé ;
- la recherche de solutions pour favoriser la poursuite de l'activité : plan d'apurement URSSAF en cas de dettes fiscales ou sociales ; mise en place de la médiation bancaire si absence d'accès au financement ; lancement de prestations d'analyse de performance par le biais d'Expertise GEODE<sup>(4)</sup> de la Banque de France si le problème est structurel ; prescription du dispositif « Contrat Entreprise en difficulté » ou « Contrat Crise de trésorerie Covid » de la région Occitanie si est identifié un besoin de financement pour compléter

un tour de table ; et, le cas échéant, la recherche de repreneurs avec le concours de l'agence Ad'Occ.

## La région Occitanie peut intervenir à plusieurs niveaux

### En prévention des difficultés de financement, le dispositif anti-faillites

En sortie de crise Covid pour permettre aux entreprises de trouver des financements, de nouveaux vecteurs ont été créés :

- La garantie Relance Foster<sup>(5)</sup> est une garantie gratuite de la région Occitanie *via* Foster<sup>(6)</sup>. Elle se situe à hauteur de 80 % du montant emprunté dans le cadre de prêts et prêts participatifs (prêts entre 10 et 1 000 K€). FOSTER TPE-PME-Agri<sup>(7)</sup> est un fonds mis en place par la région Occitanie, avec l'appui des fonds européens FEDER et FEADER pour accompagner des TPE-PME et des exploitations et entreprises agricoles ou forestières dans le financement de leurs projets d'investissement *via* des garanties d'emprunts bancaires, des prêts aux entreprises innovantes ou une participation au capital des entreprises considérées.

<sup>(1)</sup> <https://france3-regions.francetvinfo.fr/nouvelle-aquitaine/haute-vienne/limoges/carole-delga-secretaire-d-etat-aux-commerce-de-bute-limoges-490683.html>

<sup>(2)</sup> <https://www.laregion.fr/La-presidente-Carole-Delga>

<sup>(3)</sup> <https://www.agence-adocc.com/agence-adocc/gouvernance/>

<sup>(4)</sup> <https://entreprises.banque-france.fr/sites/default/files/media/2016/11/10/geode-banque-de-france-deroulement.pdf>

<sup>(5)</sup> <https://hubentreprendre.laregion.fr/financement/garantie-relance-foster-tpe-pme>

<sup>(6)</sup> <https://www.laregion.fr/foster>

<sup>(7)</sup> <https://www.fi-compass.eu/publication/case-studies/foster-tpe-pme-agri-new-generation-multi-sector-fund-funds-occitanie>

- Des prêts Relance avec BpiFrance<sup>(9)</sup> : ces prêts ont été mis en place pour financer la reprise d'une activité (répondre à un besoin en fonds de roulement (BFR), en investissement) en cofinancement avec un organisme bancaire (prêts entre 10 et 300 K€ sur des durées de cinq à sept ans).

### Par la mobilisation d'une aide au conseil

Cette aide intervient :

- en faveur d'une entreprise en difficulté pour l'accompagner dans la redéfinition de sa stratégie ou l'élaboration d'un plan d'action ;
- en faveur d'un éventuel repreneur pour l'accompagner dans l'évaluation de la situation financière de l'entreprise qu'il souhaite reprendre dans la définition de son projet de reprise.

### À travers le dispositif « Entreprise en difficulté »

Dans une perspective de sauvegarde et de maintien de l'emploi, ce dispositif régional permet à des PME, ayant un fort impact sur le tissu économique local et qui sont confrontées à des difficultés économiques mettant en jeu leur survie, de rétablir au plus vite leur situation.

Cet accompagnement est réalisé sous forme d'avances remboursables (à hauteur de 750 K€ au maximum) accordées à des PME qui présentent un projet de plan de restructuration ou de redressement approuvé par le tribunal de commerce compétent ou validé par les partenaires du comité régional du redressement productif, et qui soit de nature à assurer la viabilité à long terme de l'entreprise dans un délai raisonnable et selon des hypothèses réalistes. L'intervention de la région dans le cadre de ce dispositif ne peut excéder le total des financements privés mobilisés pour permettre le redressement de l'entreprise. Ces financements constitués des contributions propres de l'entreprise (recapitalisation des actionnaires) sont complétés éventuellement par des concours bancaires obtenus dans le cadre du plan de redressement ; le principe étant qu'au minimum 50 % du risque du redressement soient supportés par les actionnaires ou les créanciers privés.

Le partenariat avec la cellule du redressement productif permet à la région Occitanie de s'assurer que son intervention s'inscrit bien dans une démarche convergente de tous les acteurs visant à assurer le redressement de l'entreprise. Cette aide financière est le plus souvent couplée avec des moratoires concernant les dettes fiscales et ou sociales ou avec des rééchelonnements de celles-ci.

### Période Covid : mise en place du dispositif « Contrat Crise de trésorerie Covid »

Adopté dès le mois d'avril 2020 par la région Occitanie, le contrat « Crise de trésorerie Covid » s'adresse aux entreprises comptant plus de dix salariés et aux ETI, non engagées dans une procédure collective, qui, non en difficulté au 31 décembre 2020, ont vu leur situation se dégrader suite à la pandémie de Covid-19 et qui, malgré les outils publics existants, ne parviennent

pas à se financer auprès des institutions bancaires, ou insuffisamment. L'intervention de la région se fait sous la forme d'une avance remboursable à taux zéro, d'un montant plafonné à 300 000 € et n'excédant pas 50 % des dépenses HT de l'entreprise. L'application de ce dispositif a pris fin avec l'arrêt du régime Covid<sup>(9)</sup>.

### Recherche de repreneurs

Lorsqu'aucune action n'a permis d'éviter une liquidation judiciaire ou une fermeture de site, la région Occitanie, selon les situations, peut actionner différents leviers dans le but de rechercher des repreneurs :

- la mobilisation du réseau consulaire<sup>(10)</sup> pour rechercher et mettre en relation des cédants avec des repreneurs de proximité, un dispositif financé par la région Occitanie et le fonds social européen (FSE) ;
- la mobilisation de l'agence régionale de développement économique Ad'Occ<sup>(11)</sup> pour procéder à la recherche de repreneurs à l'échelle régionale, voire extrarégionale (Business Opportunity) ;
- la mobilisation d'un cabinet spécialisé, mandaté par la région Occitanie, pour conduire une recherche de repreneurs à l'échelon national, voire international.

Les potentiels repreneurs peuvent être accompagnés, selon leurs besoins, dans le cadre des différents dispositifs d'intervention de la région Occitanie : aide à l'investissement (contrat Croissance<sup>(12)</sup>), appui à l'expertise pour étudier la faisabilité d'un projet (contrat Expertise<sup>(13)</sup>), entrée au capital de l'entreprise via l'Agence régionale des investissements stratégiques (ARIS)<sup>(14)</sup>, etc.

### Soutien aux associations en difficulté à la suite de la crise de la Covid

Les associations ont, elles aussi, été percutées par la crise de la Covid. Elles sont aujourd'hui confrontées à une nécessaire adaptation de leurs modèles économiques fragilisés, mais aussi de leur manière de répondre aux enjeux sociaux et sociétaux. Depuis 2020, la région Occitanie agit aux côtés des associations au travers de Solution Association Occitanie<sup>(15)</sup>, qui apporte des réponses aux problématiques de trésorerie. En février 2021, la région Occitanie a également financé « Prev'Asso »<sup>(16)</sup>, le dispositif porté aujourd'hui

<sup>(9)</sup> [https://eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/TXT/?uri=OJ%3AJOC\\_2020\\_091\\_I\\_0001](https://eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/TXT/?uri=OJ%3AJOC_2020_091_I_0001)

<sup>(10)</sup> <https://www.occitanie.cci.fr/article/transentreprise>

<sup>(11)</sup> <https://www.agence-adocc.com/>

<sup>(12)</sup> <https://hubentreprendre.laregion.fr/financement/contrat-croissance>

<sup>(13)</sup> <https://hubentreprendre.laregion.fr/financement/contrat-expertises>

<sup>(14)</sup> <https://www.arac-occitanie.fr/les-filiales-de-larac/aris-occitanie/>

<sup>(15)</sup> <https://www.laregion.fr/-associations->

<sup>(16)</sup> <https://lemouvementassociatif-occitanie.org/Table/Nos-actions-pour-les-associations/PrevAsso-accompagne-les-associations-en-difficulte/>

<sup>(9)</sup> <https://relance-region.bpifrance.fr/?regionId=occitanie>

par le mouvement associatif Occitanie et France Active Occitanie ; ce dispositif vise à informer et orienter les entreprises, à identifier des solutions et à accompagner leur mise en œuvre, à sauvegarder les emplois et à prévenir les dépôts de bilan des associations. Avec les *pass* « Ressources humaines et compétences »<sup>(17)</sup>, la région Occitanie finance des prestations de conseil s'adressant aux associations, qui peuvent ainsi réinterroger leur stratégie RH. La région contribue également,

---

<sup>(17)</sup> <https://www.laregion.fr/Pass-Conseil-RH>

avec le centre régional des groupements d'employeurs, à donner de nouvelles perspectives *via* l'accompagnement des associations sur la voie de plus de mutualisation. Enfin, car les salariés et les bénévoles sont les piliers des associations, la région Occitanie propose plus de 155 cursus de formation en ligne et gratuits<sup>(18)</sup> pour accompagner les évolutions que celles-ci traversent.

---

<sup>(18)</sup> <https://occitanie-eformation.laregion.fr/>